

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
1.39.22

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux associations enfance - Subventions de fonctionnement - Exercice 2020 -
4ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport présente, suivant les tableaux joints, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020, dans le cadre du dispositif de soutien aux associations œuvrant en faveur de l'enfance.

Le montant des subventions à allouer s'élève à 18 700 €

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Par ailleurs, il est proposé d'annuler la subvention n°VAS-009952 attribuée à l'association Pile et Face pour un montant de 1 500 € votée par délibération n°18 du 24/07/2020.

En effet leur projet de fête du jeu vidéo "Canour'games festival" n'aura pas lieu en raison des conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL